MEDIAPART

MÉDIAS NOTE DE VEILLE

Avec l'abandon du projet de fusion TF1-M6, Bouygues plie face à l'Autorité de la concurrence

Le 16 septembre, Bouygues et RTL Group ont annoncé renoncer à leur projet de fusion de TF1 et M6. Cette victoire pour le pluralisme marque aussi celle de l'indépendance de l'Autorité de la concurrence qui avait fait part des dangers d'une telle concentration, pourtant soutenue par l'Élysée.

Pascale Pascariello

17 septembre 2022 à 19h33

Alors que la liberté de la presse suffoque déjà sous le poids de la concentration des médias, l'abandon du projet de fusion de TF1 et M6, dévoilé le 16 septembre par *Capital* et *La Tribune*, représente une victoire pour le pluralisme. Mais aussi pour l'Autorité de la concurrence, dont l'indépendance a été menacée par la tentative de reprise en main d'Emmanuel Macron, favorable à la fusion des deux chaînes de télévision.

Dans un communiqué conjoint, publié le 16 septembre, Bouygues et RTL Group (propriété du groupe allemand Bertelsmann), respectivement propriétaire et actionnaire majoritaire des deux groupes de médias, ont annoncé mettre un terme à leur projet de fusion, lancé en mai 2021. Cette décision intervient après l'audition, les 5 et 6 septembre, des parties par les membres du collège de l'Autorité de la concurrence et avant même l'avis définitif dudit collège, prévu mi-octobre.

En cause, l'une des conditions posées par l'Autorité pour ce rapprochement : la cession d'une des chaînes, TF1 ou de M6, par le futur mastodonte. Réunis, les deux groupes représenteraient en effet 75 % du marché de la publicité française à la télévision, et plus de 40 % de l'audience nationale.

© Photomontage Romain Doucelin / Hans Lucas via AFP

Cette position a été jugée très problématique pour la concurrence par les services d'instruction de l'Autorité. Dans un rapport de 400 pages rendu en juillet, elle proposait un certain nombre de solutions pour y remédier, parmi lesquelles la cession d'une ou plusieurs chaînes du futur géant. Les groupes concernés ont considéré qu'avec un tel *« remède »*, *« le projet ne présentait plus aucune logique industrielle »*.

Ni Thomas Rabe, patron de Bertelsmann (propriétaire des sept chaînes de télévision du groupe M6 et des trois stations de radio du groupe RTL) ni Olivier Roussat, le PDG de Bouygues (propriétaire de TF1, LCI et TMC), n'ont accepté de céder une seule chaîne de leur future union. Selon eux, une telle cession ne leur aurait pas permis de faire face aux plateformes internationales et en particulier aux géants américains, Netflix et Disney+.

> « La télévision reste un média très puissant auprès des personnes âgées de 25 à 49 ans, qui constituent la principale cible des annonceurs. »
>
> Communiqué de l'Autorité de la concurrence

Un argument peu recevable pour le président de l'Autorité, Benoit Coeuré, qui a tenu à rappeler dans un communiqué actant l'annonce des groupes, qu'une telle fusion *« aurait pu engendrer des risques concurrentiels majeurs sur les marchés de la publicité télévisuelle et de la distribution des services de télévision »*.

Sans ignorer les *« profondes mutations »* du secteur télévisuel marquées notamment *« par l'essor des services de vidéo à la demande par abonnement »*, l'Autorité *« relève que la télévision reste un média très puissant auprès de la population française dans son ensemble mais aussi des personnes âgées de 25 à 49 ans, qui constituent la principale*

cible des annonceurs ».

Ainsi, la réunion de TF1 et M6, *« les deux plus proches concurrents sur le marché de la publicité télévisuelle »*, *« fait naître un fort risque de hausse des prix des espaces de publicité vendus par les parties au détriment des annonceurs et des consommateurs »*.

Comme l'avait estimé *Le Monde*, le rapprochement des quatre premières chaînes généralistes privées françaises mettait aussi en péril la diversité de la production audiovisuelle qui, avec cette fusion, se retrouvait à 40 % détenue par le même groupe. Et le pluralisme d'une information déjà formatée menaçait d'être réduit à néant, en plaçant sous la même autorité les journaux télévisés des deux premières chaînes commerciales, leurs magazines d'information, la chaîne LCI et la radio RTL.

Près d'un Français sur trois regarde chaque jour le JT de 20 heures. À eux deux, TF1 et M6 auraient représenté 52 % des audiences sur cette tranche. Des chiffres qui viennent contredire les propos du dirigeant du groupe M6, Nicolas de Tavernost, tenus devant les sénateurs, le 28 janvier, lors des auditions menées par la commission d'enquête sur la concentration des médias. *« Ceux qui refuseraient cette consolidation prendraient un grand risque pour l'audiovisuel français »*, avait-il lancé, défendant le rachat de sa chaîne par TF1.

La patronne de l'Autorité de la concurrence écartée

De Tavernost, l'un des principaux artisans du projet et qui espérait prendre la tête du nouveau groupe, avait lui-même annoncé fin juillet que l'Autorité avait rendu un rapport intermédiaire défavorable, en raison de *« problèmes de concurrence significatifs »*.

Face aux sénateurs, Nicolas de Tavernost n'a pas été le seul à tenir de tels propos. Actionnaire majoritaire, *via* le groupe Vivendi, de Canal+ et de CNews, de *Paris Match*, du *Journal du dimanche* et d'Europe 1, Vincent Bolloré a assuré que son empire était encore *« tout petit »* et qu'il n'y avait aucune raison *« politique ou idéologique »* à chercher derrière son développement. Aujourd'hui, le milieu médiatique bruisse de rumeurs selon lesquelles Bolloré serait déjà sur les rangs pour racheter M6.

Si les sénateurs semblent s'être laissé bercer par de telles déclarations, rendant un rapport vide de véritables mesures pour lutter contre ces concentrations, il n'en est rien de l'Autorité de la concurrence qui a rapidement émis des réserves sur le projet de fusion TF1-M6 . Et cela malgré les pressions de l'Élysée.

Le projet de rachat du groupe M6 par Martin Bouygues a en effet bénéficié du soutien d'Emmanuel Macron, lequel fait preuve d'un véritable engouement pour ces mastodontes. Le président était allé jusqu'à refuser le renouvellement à la tête de l'Autorité de la concurrence d'Isabelle de Silva, opposée au projet de fusion TF1-M6. Mais ce fait du prince en faveur des industriels n'aura pas suffi à faire plier la plus vieille et la plus puissante des autorités.

Ainsi que l'avait rappelé Isabelle de Silva en octobre 2021 au *Financial Times*, le dossier de fusion était en cours d'examen en profondeur par les services de l'instance. *« Il n'y a aucune possibilité que le changement de président* [de l'Autorité de la concurrence] *change le résultat »*, avait-elle lancé en guise d'avertissement.

Le lobbying de Martin Bouygues, qui avait décroché un dîner le 16 mai avec le président de la République et le couple Sarkozy, ainsi que le relate *Le Monde*, n'a pas eu plus d'effet. Pas davantage que le soutien du ministre de l'économie Bruno Le Maire, qui, *via* le service chargé de la concurrence, la DGCCRF, avait rendu un avis favorable

lors de son audition par l'Autorité de la concurrence en septembre.

Aujourd'hui, M6 reste à vendre. Outre Vivendi, Mediaset de Silvio Berlusconi, Altice de Patrick Drahi ou encore l'un des opposants au projet de fusion, Xavier Niel, vont pouvoir se pencher de nouveau sur le dossier.

Pascale Pascariello

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.